

BIBLIOGRAPHIE

DROIT POLONAIS
CONTEMPORAIN
1986 n° 1/2 (69/70)
PL ISSN 0070-7325

NOTES CRITIQUES

Rozprawy z prawa cywilnego. Księga pamiątkowa ku czci Witolda Czachórskiego [*Dissertations de droit civil. Mélanges en l'honneur de Witold Czachórski*], Warszawa 1985, Państwowe Wydawnictwo Naukowe, 350 pages.

Ce recueil est un acte d'estime porté par ses auteurs à l'acquis scientifique du professeur Witold Czachórski, à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire et du quarantenaire qui approche de son activité scientifique. En même temps, comme on le souligne dans la préface, ce recueil, paraissant dans la vingtième année qui s'écoule depuis l'adoption du Code civil et du Code de la famille et de la tutelle, doit contribuer à une réflexion approfondie sur le fonctionnement des institutions fondamentales du droit civil, car cette période de vingt ans permet de tenter de faire un bilan de réussites et d'insuccès du législateur. On ne peut qu'applaudir à cette idée, d'autant que Witold Czachórski a très activement participé aux travaux de codification et veillé, en sa qualité de rédacteur en chef de la revue « *Orzecznictwo Sądów Polskich i Komisji Arbitrażowych* » (Jurisprudence des Tribunaux Polonais et des Commissions d'Arbitrage), à la publication d'appréciations du droit en vigueur et à la pratique des organes de son application, tandis que comme rédacteur en chef d'un *System prawa cywilnego* (*Système de droit civil*) il a pris soin d'une élaboration complète, et systématique de cette grande oeuvre par la science du droit.

Il n'était évidemment pas possible de décrire dans les articles de 330 pages au total toutes les institutions fondamentales propres au droit polonais et leur fonctionnement. Rappelons que ni les deux gros volumes du livre du centenaire du Code civil autrichien ni les six volumes de l'ouvrage du trentenaire du Code civil allemand ne suffirent pas à exposer tous les succès et échecs du législateur. Ne fût-ce donc que pour cette raison qu'il a fallu limiter le nombre d'articles et, *ipso facto*, de problèmes traités. Par ailleurs, comme ce recueil devait être fait en l'honneur du professeur Czachórski, on avait laissé aux auteurs une plus grande marge de liberté qu'ils ont utilisée en traitant des sujets intéressant le Professeur ou eux-mêmes.

Des Mélanges contiennent huit articles relevant de la partie générale des obligations, quatre consacrés au droit des biens, huit — à raison de deux pour chaque domaine — intéressant la partie générale du droit civil, les droits sur les biens immatériels, le droit de la famille et le commerce extérieur, un portant sur la partie spéciale des obligations. On voit — et il fallait s'y attendre — que ce n'est qu'un modeste choix de nombreuses institutions fondamentales du droit civil polonais, l'attention étant portée avant tout sur la partie générale des obligations, un nombre considérable de différentes institutions indubitablement, caractéristiques de notre droit étant totalement ou partiellement laissées de côté, sans que cela diminue le moins du monde la haute valeur du recueil. Premièrement, les institutions qu'on y a présentées concernent les affaires qu'il faut reconnaître être des succès ou des

échecs du législateur polonais, et ce faisant on a heureusement cherché en principe à traiter des problèmes jusque-là peu ou pas du tout éclaircis. Deuxièmement, ces études sont sérieusement documentées et présentent un niveau très élevé. Troisièmement, — et c'est un aspect particulièrement intéressant et précieux du recueil — ses auteurs font preuve d'une grande diversité d'approche des sujets traités ; depuis les développements généraux et vastes, par exemple sur le droit de la famille, jusqu'aux réflexions minutieuses, comme celle relative à l'art. 37 du droit bancaire ; depuis les analyses nettement théoriques, comme celle de la notion d'actes de disposition, jusqu'aux très pratiques, comme celle du fonctionnement des dispositions du droit civil concernant le contrat d'assurance. Grâce à tous ces traits positifs, les *Mélanges en l'honneur de W. Czachórski* présentent une position précieuse dans notre littérature juridique, en donnant une image assez vaste et instructive de la science polonaise du droit ainsi qu'en passant en revue les succès et les insuccès du législateur. Que cette image et cette revue ne soient pas exhaustives, c'est une conséquence logique du volume restreint du recueil.

Il convient de faire ressortir une autre qualité encore du recueil. Les études qu'il contient dépassent le strict et rigide schéma de telle ou telle branche du droit civil dont elles s'occupent. Par exemple, les questions de la partie générale sont traitées en liaison avec celles des obligations, des droits sur les biens immatériels ou des rapports internationaux, tandis que le droit des obligations polonais l'est conjointement avec les législations étrangères, les questions des rapports avec l'étranger ou les institutions du droit successoral. Cette méthode permet d'exposer et d'apprécier avec plus de clarté et sous leurs aspects multiples les institutions traitées, et en même temps a des incidents sur la façon dont on regarde le recueil entier et ses différents articles. Aussi les remarques qui suivent ne respectent-elles pas l'ordre, du reste peu convaincant, dans lequel ces articles se suivent.

Dans une brève étude remarquablement documentée par les travaux et la jurisprudence qu'elle cite, consacrée au caractère juridique des organes de la personne morale (pp. 121 et suiv.), A. Klein renoue avec les opinions de F. Bossowski et R. Longchamps, en se prononçant pour la thèse selon laquelle ces organes ne sont pas en fait des « organes », mais représentent un troisième genre de représentation, à savoir la représentation organisationnelle ou statutaire. A partir de cette construction l'auteur éclaircit les caractéristiques de l'institution, et que l'on partage ou non sa façon de penser, il est incontestable que son étude pénètre profondément les arcanes de la théorie de la personne morale et des mécanismes de fonctionnement de ses organes, qu'elle incite à une réflexion approfondie sur les solutions législatives souhaitables.

Des problèmes nettement théoriques figurent également à la base de l'étude de S. Sołtysiński sur les actes de disposition, qui est une contribution à une analyse des notions fondamentales du droit civil (pp. 301 et suiv.) avec les institutions concernées que l'auteur passe en revue. Il est un ferme partisan d'une très vaste notion d'actes de disposition, englobant non seulement la transmission d'un droit ou l'institution d'un droit en grevant un autre préexistant, mais aussi tous les actes juridiques « affaiblissant » un droit subjectif. L'auteur a été poussé à son sujet par l'analyse des contrats de licence, mais dans son étude il évoque les institutions du droit des obligations.

Mme M. Poźniak-Niedzielska se penche sur le problème du nom de la personne morale en tant qu'objet de protection du droit civil (pp. 125 et suiv.). Traitant la firme, donc le nom sous lequel est gérée l'entreprise, comme le nom de la personne morale, l'auteur s'engage sur le terrain du Code de commerce et des valeurs patri-

moniales, et en tire des conclusions en relation avec les appréciations du nom de la personne morale en tant que bien inhérent à la personnalité.

Fidèle à son penchant pour une étude développée du dommage et des actions en réparation du dommage, A. Szpunar traite du concours d'actions en réparation (pp. 63 et suiv.), des moyens, prévus par différentes législations, de solution des cas de concours de ces actions, et passe à l'analyse de l'art. 443 du Code civil et des dispositions du droit du travail, en esquisant sa propre opinion sur la question générale de concours de prétentions.

Dans un autre article sur les entreprises étrangères ou à participation étrangère en Pologne (pp. 101 et suiv.), T. Dybowski commente la loi du 6 juillet 1982 et les actes normatifs qui sont venus la compléter, et donne des pronostics de l'évolution de la réglementation juridique de ce problème. Le sujet traité donne l'occasion à l'auteur à des remarques plus générales sur le principe de la propriété unique de l'État et le système socio-économique tout entier.

Des problèmes fondamentaux des rapports de propriété sont abordés par J. Kosik qui s'occupe du problème de la propriété personnelle d'une habitation familiale de l'exploitant individuel d'après le Code civil (pp. 139 et suiv.), et par J. Ignatowicz qui présente ses réflexions sur l'avenir de la propriété distincte des locaux (pp. 19 et suiv.). Dans la question controversée dont il traite, J. Kosik se prononce fermement pour la solution considérant la maison d'habitation (familiale) de l'exploitant individuel comme une propriété personnelle, en analysant toutes les opinions énoncées jusque-là en cette matière et en invoquant de nombreux arguments. Quant à J. Ignatowicz, il défend l'institution de la propriété distincte des locaux, s'opposant aussi bien à son extension qu'à son rétrécissement injustifiés et en donnant des indications détaillées *de lege ferenda*.

Les obligations occupent une large place dans le recueil. Les questions de responsabilité sont traitées par trois auteurs. L. Stecki (pp. 229 et suiv.) se penche sur quelques problèmes choisis relevant du principe de la compensation intégrale du dommage, en indiquant les cas où ce principe n'est pas intégralement réalisé. J. Dąbrowa (pp. 171 et suiv.) s'occupe de la garantie des vices en relation avec la responsabilité *ex contractu* dans les rapports entre les unités de l'économie socialisée, en faisant part de sa crainte de voir naître des effets défavorables de cette institution comme un instrument trop rigide et simple pour bien fonctionner dans une économie socialiste développée et spécialisée. B. Lewaszkiewicz-Petrykowska analyse (pp. 187 et suiv.) le problème de la faute de la victime comme le fait écartant la responsabilité prévue à l'art. 435 du Code civil, et arrive à la conclusion que l'expression « exclusivement par la faute », employée dans cette disposition, signifie l'exclusivité de la cause et non de la faute. J. S. Piąkowski aborde le problème des stipulations pour autrui en cas de décès, en relation avec l'art. 37 du droit bancaire (pp. 33 et suiv.), cette institution lui servant à des réflexions plus générales sur les actes en cas de décès. A. Wąsiewicz s'occupe du fonctionnement des dispositions du Code civil régissant le contrat d'assurance (pp. 331 et suiv.). Il apprécie positivement les dispositions en question qui correspondent à son avis aux besoins existants, sauf quelques réserves de peu d'importance.

Les dissertations concernant les problèmes des obligations ont été précieusement complétées par des études portant sur les législations étrangères et les relations avec l'étranger. J. Rajski expose l'évolution de la responsabilité civile dans le droit de certains pays étrangers (pp. 217 et suiv.). Il conclut qu'aucun législateur n'a réussi jusque-là à répondre pleinement aux besoins de notre époque dans ce domaine et souligne la nécessité qu'il y a de continuer à oeuvrer en ce sens. Dans une étude

consacrée à quelques questions d'enrichissement sans cause en droit tchécoslovaque (pp. 201 et suiv.), E. Łętowska nous familiarise avec les conceptions législatives de cette institution en Tchécoslovaquie. De son côté, E. Pazdan traite du cumul de la responsabilité contractuelle et de la responsabilité délictuelle en droit international privé (pp. 281 et suiv.), tandis que J. Łopuski s'occupe des clauses écartant ou atténuant la responsabilité du débiteur dans les contrats économiques internationaux (pp. 261 et suiv.).

En ce qui concerne les institutions du droit des biens, les études de J. Kosik et J. Ignatowicz sont consacrées au système de propriété actuellement en vigueur en Pologne, tandis que S. Wójcik traite de l'usucapion en tant que mode d'acquisition de droits subjectifs, commente la signification de cette institution et tente d'apprécier certaines règles y relatives (pp. 153 et suiv.). Après avoir défini le rôle de l'usucapion dans notre droit, en tenant compte de la conception de la possession, l'auteur souligne le manque d'harmonie entre les nombreuses dispositions qui entrent ici en jeu et propose que soient abrogées les dispositions des art. 171 et 177 du Code civil, en indiquant qu'une telle opération pourrait être avantageuse en contribuant à renforcer la sollicitude pour les biens de toute la nation. A. Agopszowicz s'occupe du problème de la limitation de la propriété découlant de l'art. 142 du Code civil (pp. 89 et suiv.) et indique le caractère universel du problème ainsi que l'absence d'une réglementation suffisamment claire et détaillée de ce problème.

J. Bleszyński procède à une analyse du droit d'auteur dérivé (pp. 247 et suiv.) en relation avec la théorie de la construction stratifiée de l'oeuvre, en faisant état d'une vive discussion sur la notion d'arrangement d'une oeuvre d'autrui et les rapports juridiques qu'elle fait naître. En ce qui concerne la controverse sur le caractère juridique — patrimonial, personnel ou mixte — de l'autorisation prévue à l'art. 3 § 2 du droit d'auteur, J. Bleszyński se prononce pour le caractère mixte et en indique certaines conséquences. Là aussi nous avons une contribution à la discussion sur l'inopposabilité des droits patrimoniaux et des droits inhérents à la personnalité.

Deux dernières études portent sur le droit de la famille. Z. Radwański traite des problèmes de codification du droit de la famille (pp. 49 et suiv.), tandis que J. Winiarz s'occupe de la codification du droit de la famille et de la tutelle de la R.P.P. (pp. 77 et suiv.). Les deux études portent des titres quasi identiques, leur volume est presque égal, les deux traitent des questions analogues et ne diffèrent pas en ce qui concerne leurs appréciations et vœux, notamment sur les problèmes liés à la partie générale du Code de la famille et à la réglementation des actes juridiques du droit de la famille. Cependant Z. Radwański traite de beaucoup plus de problèmes. Ce sont: le postulat de préambule, la position du Code de la famille par rapport au Code civil, le champ d'application du Code de la famille, et surtout de nombreuses questions qui devraient être réglées dans ce Code. A comparer ces deux études, on remarque que Z. Radwański ne se borne pas à débattre des problèmes précédemment discutés, mais aborde ceux qui n'ont pas été soulevés.

L'ensemble mérite une appréciation très positive. Les textes de ce recueil relèvent les succès et les insuccès du législateur, exposent et motivent nombre de propositions *de lege ferenda*, puisent dans des constructions théoriques et dans l'acquis de la science polonaise et étrangère du droit, sans laisser de côté la jurisprudence et l'évolution législative dans divers pays. C'est une position précieuse de la littérature juridique polonaise.

Stefan Grzybowski